

Motion contre la LPR

Le Conseil d'Administration de l'Université Bordeaux Montaigne affirme son opposition à la LPR (loi de programmation de la recherche), adoptée par le Parlement le 20 novembre dernier, pour plusieurs raisons :

- cette loi porte atteinte au fonctionnement de l'enseignement supérieur et de la recherche : elle fragilise la fonction publique et la politique de l'emploi qui lui est associée ;
- elle ne prévoit aucun plan de recrutement statutaire ;
- elle érige en principes la hiérarchisation et la compétition entre les établissements, les personnels et les disciplines ;
- elle propose une transformation profonde des procédures de recrutement des enseignants-chercheurs qui échapperaient partiellement à une procédure de qualification nationale ;
- elle s'est faite sans concertation avec les universitaires, allant jusqu'à faire passer des réformes structurelles importantes par des amendements sénatoriaux au milieu de la nuit.

En particulier, elle ne répond pas aux besoins spécifiques des universités ALLSHS, elle n'est pas conçue pour elles et les met en danger : les dispositifs proposés ne prévoient pas les financements pérennes dont les ALLSHS ont besoin pour assurer à la fois la formation et la recherche et leur articulation ; ils organisent la recherche selon les logiques d'un temps court et sous contrats, qui sont à l'encontre de nos intérêts scientifiques fondamentaux.